

ECOLE JULIETTE ET MARCEL MERLE

01480 FRANS

Bâtiment maternelle Chemin du Tacot Tél : 04.74.60.85.62	Bâtiment élémentaire 41, rue des écoles Tél : 04.74.60.75.40
	

Mail : ce.0010245l@ac-lyon.fr

Directrice : Léna De Castro, déchargée de classe les jeudis et vendredis

INSCRIPTIONS

En petite section	De la moyenne section au cm2
<u>Inscription en mairie du 24 mars au 04 avril 2026.</u> <i>Documents à fournir</i> : livret de famille, pièce d'identité du responsable légal qui procède à l'inscription et justificatif de domicile. <u>Admission à l'école</u> : un rendez-vous entre avril et juin vous sera proposé par mail. > prendre contact auprès de l'école : ce.0010245l@ac-lyon.fr <i>Document à fournir</i> : certificat d'inscription délivré par la mairie, carnet de santé et jugement régissant le droit de garde éventuellement. <u>Visite de l'école et accueil</u> par les enseignants de petite section fin juin/début juillet. Le planning sera communiqué aux familles lors du rendez-vous d'admission.	<u>Inscription en mairie dès la connaissance du changement d'école.</u> <i>Documents à fournir</i> : livret de famille, pièce d'identité du responsable légal qui procède à l'inscription, justificatif de domicile, certificat de radiation de l'école précédente. <u>Admission à l'école</u> : sur rendez-vous proposé par mail. > prendre contact auprès de l'école : ce.0010245l@ac-lyon.fr <i>Documents à fournir</i> : certificat d'inscription de la mairie, certificat de radiation de l'ancienne école et jugement régissant le droit de garde éventuellement. <u>Visite de l'école</u> : Lors du rendez-vous d'admission.

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Bâtiment chemin du Tacot	Bâtiment rue des écoles
8 h 30-11 h 30	8 h 20 – 11 h 40
13 h 30- 16 h 30	13 h 40 – 16 h 20
Les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début des cours.	

CALENDRIER SCOLAIRE 2026/2027

Rentrée scolaire : mardi 1^{er} septembre 2026 pour tous les élèves

Vacances de Toussaint : du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027

Vacances d'hiver : du samedi 13 février 2027 au lundi 1^{er} mars 2027

Vacances de printemps : du samedi 10 avril 2027 au lundi 26 avril 2027

Vacances d'été : le samedi 3 juillet 2027

Le départ en vacances a lieu après la classe. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Les classes vaqueront les jeudi 6 mai et vendredi 7 mai (pont de l'ascension)

L'ÉCOLE AU QUOTIDIEN

A titre informatif, la répartition pour l'année 2025/2026 est la suivante :

Classe de PS 1 : 28 élèves	Classe de CP-CE1 B : 26 élèves
Classe de PS-MS : 28 élèves	Classe de CE1-CE2 : 26 élèves
Classe de MS-GS : 28 élèves	Classe de CE2 : 27 élèves
Classe de GS-CP : 26 élèves	Classe de CM1 : 27 élèves
Classe de CP-CE1 A : 26 élèves	Classe de CM1-CM2 A : 26 élèves
	Classe de CM1-CM2 B : 25 élèves

RESTAURATION SCOLAIRE

La cantine scolaire est un service assuré par la commune de Frans.

La confection des repas servis au restaurant scolaire est assurée par le traiteur RCP de Manziat.

Les documents relatifs à l'inscription sont téléchargeables sur le site de la commune de Frans rubrique « nos enfants ».



<https://www.frans.fr/nos-enfants/cantine/>

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS



<https://calculette-et-sac-de-billes.portail-defi.net/>

tél : 06.84.33.85.14

calculette.sacdebilles@orange.fr

Un accueil périscolaire est proposé à partir de 7 h 00 et jusqu'à 18 h 30.

Accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires :

de 7 h 30 à 18 h 30

Quelques informations utiles

Un enfant malade ne peut pas être accueilli à l'école, il est donc indispensable de prévoir un mode de garde pour ces moments-là.

Les enfants souffrant de maladie chronique seront accueillis sur la base d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), signé par les familles, l'école, le service de santé scolaire et le médecin de famille. Dans ce cas, et seulement dans ce cas les médicaments nécessaires pourront être administrés par les adultes de l'école. En dehors d'un PAI aucun médicament ne peut être donné par l'école ou détenu par un élève. Le formulaire de PAI doit être demandé par la famille à l'école.

A l'école, votre enfant peut provoquer ou être victime d'un accident corporel. L'assurance scolaire doit donc couvrir les risques « responsabilité civile » et « individuelle accident ». Des attestations de ces assurances vous seront demandées en version papier par l'école mais également par la cantine et le périscolaire.

VOTRE ENFANT VA RENTRER EN PETITE SECTION DE MATERNELLE....

Avant la rentrée : Une visite des bâtiments et une rencontre avec les enseignantes de PS est prévue. Cette visite se fait avec parents et enfant un soir après les cours à la fin du mois de juin.

Le jour de la rentrée : Les enfants sont accueillis le jour de la rentrée aux horaires habituels.

L'accueil au quotidien : Lorsque vous venez accompagner votre enfant, pensez à lui indiquer qui viendra le chercher, s'il mange à la cantine, s'il reste à l'accueil périscolaire après la classe...

A la fin de la demi-journée : Vous seul(e)s ou les personnes que vous aurez désignées peuvent venir chercher votre enfant.

Dès la petite section votre enfant est soumis à **l'obligation scolaire**. Son inscription à l'école implique sa présence régulière. Celle-ci est indispensable pour le développement de sa personnalité. Toute absence doit donc être justifiée par téléphone dès la première demi-journée. Une dérogation temporaire pour les élèves de PS peut être demandée pour l'accueil de l'après-midi en début d'année afin de respecter le rythme de l'enfant.

Les vêtements : doivent être marqués au nom de l'enfant ainsi que ses chaussons. Cela évite les inversions entre enfants, les pertes de vêtements. Habillez-le avec des vêtements pratiques, qu'il peut enlever et remettre lui-même, son autonomie en sera facilitée.

Le doudou (ou peluche préférée) est autorisé, il sera conservé dans le cartable de votre enfant qui pourra le prendre le temps de la sieste.

La propreté : les enfants ont globalement acquis la propreté (y compris à la sieste). Cependant le rythme, la fatigue, peuvent entraîner des oublis occasionnels. L'école le changera. Merci de laver et de ramener le plus vite possible les vêtements prêtés. Pour les PS, une tenue de rechange fournie par la famille reste à l'école.

La sieste a lieu dès 13 h 30 pour une durée d'environ une heure trente. Les PS sont couchés sur des couchettes, ils utilisent une couverture et un coussin que vous aurez fournis à l'école dans un grand sac marqué au nom de l'enfant. Les MS et les GS ont également un temps calme.

La collation n'est pas organisée à l'école. Il est donc important que les enfants arrivent en ayant eu le temps de prendre un petit déjeuner à la maison.

Les petites choses dont votre enfant aura besoin :

- Un gobelet plastique,
- Une paire de chaussons tenant bien aux pieds dans un petit sac qui sera accroché à son porte-manteau.
- Une boîte de mouchoirs en papier.